

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association LE NID DES CRÊCHES
12 rue du Tarn
31500 TOULOUSE**

Exercice clos le 31 décembre 2020

BGR AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

*Inscrite sur la liste nationale
Des commissaires aux comptes
Et rattachée à la CRCC de Toulouse*

**BGR AUDIT SARL au Capital de 10.000 € - Siège social : 8, rue Jules de Lahondès - 31300 TOULOUSE
Tél: 05 61 59 48 49 - Mail: bgr.audit@orange.fr
SIRET 531 356 277 000 16 - TVA intracommunautaire : FR 40 531 356 277**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association LE NID DES CRÊCHES
12 rue du Tarn
31500 TOULOUSE**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par l'association, sur la base des éléments disponibles dans le contexte évolutif, depuis le 12 mars 2020, de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations retenues, notamment en matière de comptabilisation et de rattachement des concours publics et des subventions perçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association, relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse le 20 septembre 2021,

Le commissaire aux comptes

BGR AUDIT

Thierry BERGÈS

Le Nid des Crèches

Le Nid des Crèches

BILAN AU 31/12/2020

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds Propres:		
Immobilisations incorporelles:					Fonds Associatif sans Droit de Reprise	61155	61155
- En cours					Subventions d'Investissement sur biens renouvelables		
- autres	2106	1969	137	515	Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	13927	7587	6340	6205	Réserves (3)		
Immobilisations financières (1)	153		153		Report à nouveau	53794	12639
Total I	16186	9556	6630	6720	Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-2255	41155
Actif circulant :					Fonds Associatif avec Droit de Reprise		
Stocks et en-cours [autres que marchandises]					Subventions d'Investissement sur biens non renouvelables	3019	4080
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					Total I	115713	119029
Créances (2):					Provisions pour risques et charges (II)		
- Clients et comptes rattachés	13896		13896	6804	Fonds Dédiés (III)		
- Subventions	13326		13326	73421	Dettes (4):		
Valeurs mobilières de placement					Emprunts MLT		
Comptes Chèques	128297		128297	91992	Découvert et Daily		
Comptes Epargne	10		10		Fournisseurs et comptes rattachés	13855	25152
Caisse	368		368	259	Dettes Fiscales et Sociales	32959	28349
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		6667
Total II	155897		155897	172477	Total IV	46814	60168
TOTAL GENERAL (I+II)	172083	9556	162527	179197	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	162527	179197
(1) Dont à moins d'un an					(3) Dont réserves statutaires		
(2) Dont à plus d'un an					(4) Dont à plus de 5 ans		
					Dont à moins d'un an	46814	60168

17

Le Nid des Crèches

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE DU
01/01/2020 AU 31/12/2020

CHARGES		2020	2019	PRODUITS		2020	2019
Achats		31 511 €	41 354 €	Rémunération des services		76 027 €	90 003 €
Achats d'études et de prest. de services				Ventes (participations familiales)		76 027 €	90 003 €
Eau, Energie		2 598 €	6 193 €				
Alimentation		16 698 €	22 690 €				
Fourn. d'entretien et de petit équipement		7 402 €	6 746 €				
Fournitures administratives		911 €	653 €				
Fournitures éducatives		445 €	795 €				
Fournitures d'hygiène et soins		3 457 €	2 234 €				
Autres matières et fournitures			2 043 €				
Services extérieurs		29 406 €	41 471 €	Concours Publics		202 233 €	243 190 €
Sous-traitance générale				PSU CAF		153 291 €	225 857 €
Locations Immobilières		12 725 €	14 284 €	Bonification PSU Mixité Sociale		3 000 €	8 000 €
Charges locatives		5 218 €	5 218 €	Prestation CAF AVIP		6 667 €	3 333 €
Entretien locaux		2 671 €	3 118 €	Fonds d'accompagnement CAF COVID		33 675 €	
Entretien et réparation, Maintenance		1 739 €	1 619 €	Aide CAF COVID sur indu		5 600 €	
Assurances		2 950 €	2 795 €	Subvention CAF rattrapage territorial			6 000 €
Ressources documentaires, formation		89 €	13 000 €				
Sorties pédagogiques		40 €	176 €				
Formations, stages		3 973 €	1 261 €				
Autres services extérieurs		25 982 €	13 653 €	Subventions d'exploitation		110 308 €	110 308 €
Personnel détaché à l'association				Collectivités		110 308 €	110 308 €
Honoraires médecin, psychologue		600 €	1 320 €	Ville de Toulouse DPE		110 308 €	110 308 €
Honoraires CAC, payes, compta		20 560 €	7 253 €				
Prestations pour activités		1 293 €	699 €				
Cadeaux salariés		2 024 €	1 902 €				
Déplacements, Missions, Réceptions			14 €				
Frais postaux et télécommunication		1 017 €	1 085 €				
Services bancaires, CESU Endered		425 €	1 265 €				
Cotisations		63 €	116 €				
Impôts et taxes		6 253 €	6 552 €				
Taxes sur les salaires							
Cotisations de Formation Professionnelle		6 253 €	6 552 €				
Frais d'actes							
Charges de personnel		338 707 €	334 011 €				
Salaires Bruts		251 367 €	269 290 €				
Transport		307 €	1 058 €				
IJ		4 329 €	11 420 €				
Indemnités		35 361 €	537 €				
Charges Patronales		47 276 €	51 052 €	Autres prod. de gestion courante		1 100 €	1 544 €
Variation congés payés		-2 046 €	-977 €	Dons			
Médecine du travail		2 112 €	1 630 €	Adhésions		1 100 €	1 350 €
Autres charges de gestion courante		560 €	75 €	Produits Divers Gestion Courante			194 €
Charges diverses de gestion courantes		560 €	75 €	Reprises			
				Report des ressources non utilisées			
Dotations		2 810 €	2 521 €	Transferts de charges		42 253 €	22 976 €
Dotations aux amortissements		2 810 €	2 521 €	ASP Contrats aidés			5 423 €
Dotations aux provisions				Rembt. IJ		7 985 €	16 291 €
Engagements à réaliser sur subv. attribuée				Remboursements Formation		3 665 €	1 261 €
				Remboursement chômage partiel		30 602 €	
Résultat d'Exploitation		-3 309 €	28 383 €				
Charges financières			6 €	Produits financiers		0 €	2 €
Intérêts emprunts			6 €	Intérêts Perçus		0 €	2 €
Intérêts sur Dailly et Découvert							
Résultat Financier		0 €	-4 €				
Charges exceptionnelles		17 €	2 911 €	Produits Exceptionnels		1 070 €	15 687 €
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		17 €		Produits Exceptionnels sur opérations de gestion		10 €	
Charges sur exercice antérieur			2 911 €	Produits sur exercices antérieurs			14 640 €
				Quote Part Subvention Investissement virée au Résultat		1 060 €	1 047 €
Résultat Exceptionnel		1 054 €	12 776 €				
Total des charges		435 246 €	442 555 €	Total des produits		432 990 €	483 710 €
86 Emplois des contributions volontaires en nature		45 296 €	45 296 €	87 Contributions volontaires en nature		45 296 €	45 296 €
Locaux		45 296 €	45 296 €	Ville de Toulouse/Batiment		45 296 €	45 296 €
Total général des charges		480 542 €	487 851 €	Total général des produits		478 286 €	529 006 €
Résultat		-2 255 €	41 155 €				

M

Association Le Nid des Crèches

Bilan clos le 31 Décembre 2020

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

Annexes au bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 162 527 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de - 2 255 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET STATUTAIRE :

« Cette association a pour objet de gérer des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants. »

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Conventions comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, selon les dispositions du Plan Comptable Associatif (règlement 2018-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

MISE À DISPOSITION :

Le Nid des Crèches bénéficie de la mise à disposition par la Mairie de Toulouse des locaux pour son multi accueil « 7 Nids d'ange ». La valeur locative est indiquée par la ville pour un montant de 45 387 € pour l'année. Cet espace est mis à disposition gratuitement dans le cadre d'une convention.

APPORTS AUX FONDS ASSOCIATIFS :

Aucune évolution constatée sur cet exercice.

17

Commentaires sur l'impact de la crise sanitaire en 2020 :

La réglementation comptable prévoit d'enregistrer les aides perçues au titre de l'activité partielle au crédit des comptes de charges de personnel (i.e. en réduction de celles-ci).

Par ailleurs, la CAF préconisait de ne pas procéder ainsi de façon à ne pas réduire le prix de revient dont le calcul est déterminant pour évaluer la PSU ; elle proposait donc d'inscrire ces aides en Subventions ou en Transferts de charges. C'est cette dernière solution que nous avons retenue.

Nous avons procédé à une évaluation du préjudice subi du fait de la crise sanitaire et l'avons comparé aux aides perçues à différents titres.

Ce travail a fondé un courrier de demande d'aide complémentaire à la CAF que nous présentons ci-après.



CAF de Haute Garonne

Action Sociale

Objet : Demande d'aide complémentaire pour compenser l'impact économique de la crise sanitaire en 2020

Toulouse le : 16/04/2021

Bonjour,

Nous souhaitons partager avec vous l'analyse que nous avons pu faire de l'impact économique de la crise sanitaire en 2020 sur chacune des 2 structures que nous gérons.

Pour déterminer cet impact, nous avons pris en compte :

- La réduction des coûts d'alimentation
- L'augmentation des coûts de produits d'hygiène
- La baisse des produits d'activité (PSU et Familles)

Et nous avons mis en regard les aides :

- Compensatrices versées par la CAF
- De soutien à l'activité partielle versées par l'état

Concernant les charges de personnel, nous avons choisi de maintenir 100% du salaire de chacune, et d'être objectifs dans la réalité déclarée d'activité partielle.

Nous avons maintenu une part d'activité pendant le premier confinement pour prendre en considération quelques tâches que certaines salariées ont menées, profitant de la fermeture. Il s'agit de peu d'heures, mais elles étaient indispensables et ont été mesurées avec précision.

De ces faits, nos charges de personnel n'ont pas enregistré de diminution. Elles ont même légèrement augmenté du simple fait des revalorisations normales.

Pour notre analyse d'impact, nous les considérons donc comme stables.

Les tableaux ci-dessous résument les éléments économiques d'impact :

17



	2019			2020		
	Bulles d'ange	7 Nids d'anges	TOTAL	Bulles d'ange	7 Nids d'anges	TOTAL
Alimentation	8 507	14 184	22 690	6 983	9 715	16 698
Hygiène, soins et produits d'entretien (606300 et 606800)	3 740	4 302	8 043	4 260	6 003	10 263
TOTAUX	12 247	18 486	30 733	11 243	15 718	26 961
PSU et Familles	121 552	202 308	323 860	91 300	141 018	232 318
Aide compensatrice CAF	0	0	0	11 056	22 619	33 675
Chomage partiel	0	0	0	7 906	22 778	30 684
TOTAUX	121 552	202 308	323 860	110 262	186 415	296 677

Il en résulte des pertes au résultat de :

10 287 € pour Bulles d'ange

13 124 € pour 7 Nids d'anges

	Écarts		
	Bulles d'ange	7 Nids d'anges	TOTAL
Alimentation	-1 523	-4 469	-5 992
Hygiène, soins et produits d'entretien (606300 et 606800)	520	1 700	2 220
Écarts de charges	-1 003	-2 769	-3 772
PSU et Familles	-30 252	-61 290	-91 542
Aide compensatrice CAF	11 056	22 619	33 675
Chomage partiel	7 906	22 778	30 684
Écarts de produits	-11 290	-15 893	-27 183
Impact au Résultat:	10 287	13 124	23 411

Soit une perte totale de 23 411 € pour laquelle nous nous permettons de vous demander si une subvention exceptionnelle de compensation pourrait nous être attribuée.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et restant à votre disposition pour tout approfondissement que vous jugeriez utile, nous vous présentons nos sincères salutations.

La Directrice

E. BILLON

Le Président

J.L.TROLLIET

h

Le Nid des Crèches

31/12/2020

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS					
	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DIMINUTION	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00			0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Conces., Brevets, Lic., Logiciels	2 106,00				2 106,00
Matériel et Agencements	7 937,60	1 498,00			9 435,60
Mobilier	1 275,00				1 275,00
Mat. Bureau & Inform.	2 147,59	1 068,98			3 216,57
TOTAL DES IMMOB. CORPORELLES	13 466,19	2 566,98	0,00	0,00	16 033,17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres immobilisés	0,00	152,50			152,50
Prêts					
Autres immob. financières					0,00
TOTAL DES IMMOB. FINANCIERES	0,00	152,50	0,00	0,00	152,50
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 466,19	2 719,48	0,00	0,00	16 185,67

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					
	MONTANT CUMULE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DIMINUTION	MONTANT CUMULE FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00			0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Conces., Brevets, Lic., Logiciels	1 591,00	378,00			1 969,00
Matériel et Agencements	2 895,83	1 804,21			4 700,04
Mobilier	617,69	127,50			745,19
Mat. Bureau & Inform.	1 641,32	500,23			2 141,55
TOTAL DES IMMOB. CORPORELLES	6 745,84	2 809,94	0,00	0,00	9 555,78
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 745,84	2 809,94	0,00	0,00	9 555,78

17

Le Nid des Crèches 31/12/2020

TABLEAU DES PROVISIONS				
	PROVISIONS DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIO N	DIMINUTION	PROVISIONS FIN EXERCICE
Provisions pour risques				0,00
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciation Actif Immobilisé				0,00
Provisions pour dépréciation Actif Circulant				0,00
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00

DETAIL DES PROVISIONS					
	MONTANT CUMULE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIO N	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DIMINUTION	MONTANT CUMULE FIN EXERCICE
Provisions pour risques					0,00
<i>Provision engagement retraite</i>		0,00			0,00
					0,00
					0,00
Total prov. pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
Total prov. pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
Total prov. pour dépréc.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

DETAIL DES PROVISIONS SUR ORGANISMES LIES					
	MONTANT CUMULE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIO N	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DIMINUTION	MONTANT CUMULE FIN EXERCICE
Provisions pour charges					0,00
					0,00
Total prov. pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation					0,00
					0,00
Total prov. sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêt aux organismes liés					0,00
					0,00
Total prov. sur prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances comptes courants					0,00
					0,00
Total prov. sur créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Aucune provision n'est à prévoir au 31/12/2020

M

Le Nid des Crèches

31/12/2020

CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à moins d'un an	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations financières		0	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
<u>Créances de fonctionnement</u>			
Créances usagers et comptes rattachés	13 896	13 896	
Créances associations liées			
Autres créances de fonctionnement	13 326	13 326	
<u>Créances hors fonctionnement</u>			
Créances rattachées à l'investissement			
Autres créances hors fonctionnement			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0	
TOTAL GENERAL	27 222	27 222	0

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF	
		à moins d'un an	à plus d'un an
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABL. DE CREDIT			
Soldes créditeurs de banques		0	
Avances Dailly		0	
Autres emprunts et dettes		0	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Autres emprunts & dettes financières			
DETTES DE FONCTIONNEMENT			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	13 855	13 855	
Dettes fiscales et sociales	32 959	32 959	
Dettes courantes associations liées			
Autres dettes de fonctionnement			
DETTES HORS FONCTIONNEMENT			
Dettes sur investissements			
Autres dettes hors fonctionnement			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0	
TOTAL GENERAL	46 814	46 814	0

EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
- souscrits au cours de l'exercice	
- remboursés au cours de l'exercice	
EMPRUNTS AUPRES D'AUTRES ORGANISMES	
- souscrits au cours de l'exercice	
- remboursés au cours de l'exercice	

M

ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN :

1) - BILAN ACTIF

a) Produits non notifiés : (448700)		5 600,00 €
448700-Aide CAF sur 2020 selon "Plan Rebond"	5 600,00 €	
<i>La CNAF a voté ce plan en 2021 pour compléter son soutien aux EAJE fragilisés par la crise sanitaire en 2020. La mesure de ce plan prise en compte ici consiste en la remise de 50% des indus éventuels. L'EAJE "7 Nids d'Ange" présente fin 2020 un indu de 11 375,17 €.</i>		
TOTAL	5 600,00 €	

b) Charges constatées d'avance (486000):		- €
NÉANT		
TOTAL	- €	

2) - BILAN PASSIF

a) Factures non parvenues :		3 600,00 €
408100-Facture CAC (BGR)	3600,00	
TOTAL	3 600,00 €	

b) Produits constatés d'avance (487000):		- €
NÉANT		
TOTAL	- €	

M

Le Nid des Crèches 31/12/2020

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

		PERSONNEL SALARIE
ETP	cadres	1,00
	non cadres	14,00
TOTAUX		15,00

COMPTES PERSONNELS DE FORMATION

Non évalués globalement

Ils font l'objet d'un suivi individuel.

Les droits précédemment acquis au titre du DIF ont été intégrés aux droits acquis dans le cadre des CPF, conformément à la réglementation.

RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

JO Sénat du 28/02/2008 - page 395

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ». Une disposition analogue oblige, d'ores et déjà, les associations qui décident de verser une rémunération à leurs dirigeants, dans les conditions prévues au d du 1° du 7 de l'article 261 du code général des impôts, d'inscrire le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés « dans une annexe aux comptes de l'organisme ». L'objectif du législateur, pour reprendre l'exposé des motifs de l'amendement parlementaire à l'origine de cette disposition, est de renforcer « la transparence de la gestion des fonds publics ». Ainsi, pour l'application de ce texte, il convient de considérer qu'une association doit publier, dans une annexe de ses comptes annuels, « les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature », dès lors qu'elle dispose d'un budget annuel supérieur à 150 000 euros et bénéficie, de la part d'une ou plusieurs collectivités publiques (autorités administratives au sens de l'article 1er de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), d'une subvention ou de plusieurs subventions dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 euros. Le législateur a visé à la fois les cadres dirigeants au sens du code du travail, par définition rémunérés, et les dirigeants bénévoles, en principe non rémunérés. Les dirigeants non salariés, non bénévoles mais rémunérés en leur seule qualité de mandataire social sont inclus dans le champ d'application de l'article 20 selon la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Concernant la détermination des trois plus hauts cadres dirigeants, elle doit s'effectuer selon l'importance du rôle de chacun dans la gestion et la représentation de l'association. Si l'information doit être publiée de manière distincte en terme de rémunération d'un côté et d'avantage en nature d'un autre côté, les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. Enfin, s'agissant de la détermination de l'année de référence visée à l'article 20 de la loi précitée, il convient de prendre en compte l'exercice au cours duquel le versement de la ou des subventions a été effectué.

Conformément à la réglementation rappelée ci-dessus, l'association Le Nid des Crèches déclare avoir versé à ce titre, pour la période du 1/1/20 au 31/12/20, la somme de 51 852,82 Euros en terme de rémunérations brutes. Il n'y a pas eu d'avantages en nature.

ÉVOLUTION DES CHARGES POUR CONGÉS À PAYER

DETAIL DES CHARGES POUR CONGÉS À PAYER				
	MONTANT CUMULE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT CUMULE FIN EXERCICE
<i>Congés à payer</i>	7 370,58		1 852,72	5 517,86
<i>Charges sociales sur congés à payer</i>	1 533,20		193,25	1 339,95
				0,00
				0,00
Total provision pour congés à payer	8 903,78	0,00	2 045,97	6 857,81

PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le plan comptable général prévoit que l'annexe donne une information sur les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière à verser au départ à la retraite des salariés (lorsqu'il n'y a pas de provision inscrite au bilan à cet effet).

L'association n'a procédé à aucune évaluation de ces indemnités, aucun salarié ne devant partir à la retraite dans les cinq ans.

Le Nid des Crèches 31/12/2020

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS				
	SOLDES DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDES FIN EXERCICE
Fonds Associatif sans Droit de Reprise	61 154,69			61 154,69
Subventions d'Investissement sur biens renouvelables	0,00			0,00
Ecart de réévaluation	0,00			0,00
Réserves (3)	0,00			0,00
Report à nouveau	53 794,35			53 794,35
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	0,00		2 255,21	-2 255,21
Fonds Associatif avec Droit de Reprise	0,00			0,00
Subventions d'Investissement sur biens non renouvelables	4 079,82		1 060,36	3 019,46
Provisions réglementées	0,00			0,00
TOTAL GENERAL	119 028,86	0,00	3 315,57	115 713,29

17